



## Bureau du Crefop de Normandie

28/10/2024 - VISIO

Relevé des décisions et synthèse des principaux échanges

Présent-e-s :

**Etat :**

**Sylvain BORDE - SGAR,  
Catherine PERNETTE et Johann GOURDIN - DREETS  
Sylvain ADAM - Rectorat, DRAIO**

**Région :**

**David MARGUERITTE et Marc MILLET - conseillers régionaux  
Accompagnés de Clarisse DAUTREY et Frédérique BOFF**

**Partenaires sociaux :**

**Olivier VARTERESSIAN, et Séverine TOUCHARD - MEDEF  
Mikael DE CAMBOURG, Pascal DUFOUR et Roseline LEMARCHAND - U2P  
Guy LOUDIERE – CPME ( à partir de 11h)  
Jean-Luc MICHEL - CFDT  
Grégory MATIAS et Paul FARGUES - CFE-CGC  
Alexandre LEBARBÉY - CGT,  
Nejib KAROUI -CFTC  
Eric ANQUETIL et Dominique JAQUOT – FO**

**Vanessa ROFFE- AROM**

**Céline LE MEHAUTE et Guillaume FOLLEA – CARIF OREF de Normandie- Secrétariat permanent du  
CREFOP**

Madame PERNETTE et Monsieur MARGUERITTE co-président le Bureau.

### 1- Approbation du compte-rendu du Bureau du 10 juin 2024

Adopté à l'unanimité.

## 2- Travaux des commissions :

### Commission formation- Pascal DUFOUR

La commission s'est réunie le 26 juin et le 12 septembre. La prochaine réunion est le 28 novembre.

Pour rappel 2 groupes de travail sont mis en en place : carte des formations (réunion le 17 juillet) et illettrisme (réunions les 3 juillet, 5 septembre et 8 octobre).

- Groupe de travail carte des formations :  
Les acteurs économiques vont être sollicités pour avoir leur retour sur les nouvelles modalités d'élaboration de la carte des formations. Un questionnaire a été préparé et va être envoyé prochainement aux branches. L'objectif est de recueillir l'avis des branches sur la méthode de travail utilisée et de faire progresser les relations entre les branches et les directions de la Région.  
Sur les métiers du tertiaire, nécessité d'avoir une analyse plus fine. Réunion dédiée courant novembre.  
Volonté également de renforcer le travail avec les partenaires sociaux et de renforcer leur rôle et celui du Crefop dans l'élaboration de la carte des formations. La réunion technique prévue n'a pas eu lieu, elle est fixée au 25 novembre.  
La vision des besoins en compétences à l'horizon 2050 est un enjeu pour les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs de la commission. Il est regretté que la cellule technique prospective n'ait pas été mobilisée pour accompagner les branches professionnelles notamment pour préparer les travaux de remontées des données.
- Groupe de travail illettrisme : le travail sur l'élaboration de la feuille de route se poursuit. L'étude très attendue de l'INSEE sortie en début d'année a permis de poser le contexte. Le fait que cette feuille de route illettrisme soit un objet du Crefop est assez remarquable et inédit en France. Les axes stratégiques portent sur la fédération des acteurs autour de la prévention à destination des familles, de la formation et de la remédiation de tous les publics et l'amélioration des compétences de base. Importance de valoriser les outils existants et de professionnaliser. Evidemment, la feuille de route suppose la mise en place d'un volet gouvernance et comitologie. La question de l'illettrisme des actifs doit être particulièrement traitée, dans le cadre notamment du réseau pour l'emploi qui est en train de se mettre en œuvre avec les comités territoriaux de l'emploi. Le sujet de l'illectronisme sera aussi pris en compte. Enfin, nécessité d'intégrer dans les réflexions les acteurs situés dans le champs de l'accompagnement des plus fragiles et de la solidarité.

### Commission Orientation – Séverine TOUCHARD

La dernière réunion a eu lieu le 19 septembre. La commission avait ressenti le besoin d'avoir une présentation des outils existant en Normandie de manière à ce que tous les membres

disposent ainsi d'un même niveau d'information. Cette présentation a donc été faite à deux voix par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers et le Carif-Oref. Tout le monde a apprécié la présentation de ce panel assez large de ce qui se fait en Normandie.

Un point d'actualité a aussi été fait sur la rentrée, le SPRO et l'expérimentation « découverte des métiers » par les collégiens.

2 groupes de travail sont en place :

- Groupe de travail stages : Plusieurs réunions ont eu lieu. Un focus a été fait sur les stages des secondes, même si la problématique a été prise en compte globalement. L'objectif était d'identifier les freins et de voir avec l'ensemble des partenaires (monde économique, rectorat, agence de l'orientation, etc.) comment les lever. Dans la suite de ces réflexions, il est proposé d'écrire un courrier à la DGESCO qui expose les retours sur la mise en place de ces stages de seconde (freins, organisation, durée, caractère obligatoire etc...). La démarche se veut constructive pour améliorer la prise en charge des élèves en stage l'année prochaine afin que tous les jeunes puissent avoir, à un moment donné de leur parcours scolaire, un pied dans l'entreprise. Les membres de la commission valident le principe d'un courrier (*joint au CR*) mais veulent en prendre connaissance préalablement et insistent pour que les bonnes pratiques d'accueil soient aussi mises en avant. Il est noté que dans un certain nombre de cas les entreprises ont proposé des offres de stages, mais qui n'ont pas été pourvues. Il semble important, que sur ce sujet, il y ait une même communication des partenaires à destination des entreprises. Est cité l'exemple d'une région qui a mis en place un guide d'accueil. Globalement en région Normandie, l'accueil des stages des élèves de seconde s'est bien passé, puisque 84 % des élèves ont obtenu un stage. La volonté de la DRAIO est bien de développer les stages découverte des métiers et pas seulement pour les classes de 3<sup>ème</sup> et seconde.
- Groupe de travail sur l'offre de services du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP actifs) : première réunion d'ici la fin 2024. Un recensement de personnes qui souhaitent s'y impliquer est en cours.

### Commission emploi- insertion – Paul FARGUES / Guillaume FOLLEA

La commission s'est réunie le 11 septembre 2024 sur le sujet de l'emploi des séniors : proposition est faite d'élaborer un cahier des charges à destination des TPE - PME sur les modalités d'accueil des séniors, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi, qui pourrait aboutir à la mise en place d'un livret d'accueil.

Après sollicitation de l'AGEFIPH pour travailler également sur le handicap, consensus pour scinder la question de l'emploi des séniors et celle du handicap.

Lors de la prochaine réunion, intervention d'un directeur départemental de l'insertion et de la DREETS qui vient de réaliser un rapport sur ce sujet.

Dans les questions diverses a été évoqué aussi le changement de nom de la commission, sans qu'aujourd'hui les choses soient arrêtées. La commission proposera au bureau ce changement de nom pour validation.

### 3 – Modification du règlement intérieur et de la charte de fonctionnement du Crefop du fait de la mise en place du CRPE - Johann GOURDIN

*Cf documents modifiés en PJ*

Le CRPE sera installé le 26 novembre 2024. Les représentants de chacune des organisations membres sont désignés ou en cours de désignation.

Chacune des instances de gouvernance de ce nouveau réseau pour l'emploi au niveau régional, départemental ou local tient en ce moment les premières réunions d'installation.

Rappel du choix d'intégrer le CRPE en qualité de 4<sup>ème</sup> commission du Crefop.

Les documents modifiés (RI et charte de fonctionnement) ont été adressés le 12 septembre à chacun des membres du bureau du Crefop. Trois types de modifications sont prévues par le décret de juin 2024 :

- Intégration des représentants des Conseils Départementaux au sein du plénier du Crefop
- Invitation de France Travail au bureau du Crefop pour les points relevant du CRPE
- Rappel des missions et du fonctionnement du CRPE comme 4<sup>ème</sup> commission du Crefop.

Il convient que le comité plénier du Crefop soit consulté de manière dématérialisée avant le CRPE du 26 novembre 2024.

Séverine TOUCHARD indique pour le MEDEF le souhait d'apporter quelques modifications dans la charte et le RI. Notamment elle constate que le séminaire annuel a disparu et il lui paraît important de rajouter dans le RI quelques lignes sur la coordination entre les différents échelons territoriaux du réseau pour l'emploi. Il est convenu que les propositions d'amendement soient transmises par écrit.

### 4 – Points d'informations :

#### a) Cellule technique prospective – Guillaume FOLLEA

Ce point d'avancement est fait à la demande des partenaires sociaux.

Pour rappel, la Cellule Technique Prospective (CTP) a été mise en place dans le cadre de l'observatoire prospectif régional. Elle est placée sous l'autorité du bureau du Crefop qui définit sa feuille de route et est pilotée et animée par le Carif-Oref. Elle est composée de l'Etat, la Région, France Travail et Transitions Pro et se réunit tous les mois depuis mai dernier. Elle vise à améliorer la compréhension et l'analyse des besoins en compétences sur les territoires. Autant que de besoin, la CTP pourra s'adjoindre la coopération des partenaires concernés (Opco, branches, filières, structures régionales de l'Efop).

La CTP a défini 5 axes d'intervention :

- ▶ Acculturer l'ensemble des acteurs régionaux intervenant sur les champs emploi formation orientation insertion, institutionnels et professionnels de terrain à l'observation prospective, ses approches, ses usages, ses outils et ses méthodes. Favoriser leur appropriation
- ▶ Promouvoir les travaux et les outils existants comme autant d'éléments qui concourent à l'observation prospective régionale
- ▶ Être un cadre de réflexion sur un écosystème de l'observation plus large que le seul cadre régional en intégrant notamment les travaux et outils nationaux (POC Agri, PMQ 2030, Agora, Hub France Travail, Entrepôt du réseau des Carif-Oref etc.)
- ▶ Se saisir des demandes de travaux émis par le bureau du Crefop et prendre en charge leur mise en œuvre opérationnelle
- ▶ Concourir, par ses travaux, à la prospérité de la région Normandie et au bien-être de ses habitants

Les travaux en cours portent sur le POC agriculture et son extension sans le domaine de la construction (décision du bureau du Crefop de mars). Le POC est concrètement un outil de data visualisation qui rapproche 3 environnements (offre d'emploi, demande d'emploi, et offre de formation régionale) à la maille de la compétence. L'objectif est de repérer les dissonances sur les compétences dans ces 3 environnements.

Pour le secteur de l'agriculture, nous en sommes au recettage des résultats par les utilisateurs. Pour le secteur de la construction, les résultats devraient être livrés en novembre et donc pouvoir être présentés aux usagers.

Les travaux produisent des résultats intéressants et l'idée est de généraliser à tous les secteurs, progressivement à compter de 2025, à raison de 4 secteurs par an environ. Il y a un gros travail de récupération, de collecte et de consolidation des données et aussi un travail très technique avec en appui l'intelligence artificielle et la mobilisation des algorithmes qui permettent de faire de l'analyse sémantique.

L'enjeu est l'appropriation par les acteurs, usagers du secteur et utilisateurs finaux de l'outil. Ces outils doivent évidemment servir pour les politiques publiques et l'ensemble des partenaires et nourrir le Crefop. Il est regretté que les travaux menés par la DPCT sur la prospective 2028-2050 évoqués tout à l'heure soient déconnectés de la CTP. Il faut travailler à l'implication de la CTP dans les travaux de la Région auprès des branches. Cela va se mettre en place progressivement avec la généralisation de l'outil et cela permettra, notamment avec une meilleure temporalité, d'anticiper les besoins de la Région pour établir les cartes de formation.

b) Calendrier de la carte des formations sanitaires et sociales du supérieur – Clarisse DAUTREY

*Cf le PP en PJ*

La carte des formations sanitaires et sociales post bac sera validée par la Région en commission permanente le 2 décembre 2024 (du fait de parcoursup) et le 10 mars 2025 pour l'infra bac. Il est donc nécessaire de recueillir l'avis du plénier du Crefop avant (demande d'avis dématérialisé).

Le projet est de reconduire la carte des formations pour la période 2025-2030. La méthodologie retenue est celle qui avait été appliquée pour le secteur social il y a 6 ans et qui a donc été étendue au secteur sanitaire.

Un appel à candidatures auprès des opérateurs a été lancé, avec des critères de sélection en lien avec le schéma régional de la formation sanitaire et social (qualité, ancrage territorial, relations partenariales, sécurisation des parcours, etc.)

L'enveloppe budgétaire est contrainte.

Une attention particulière est portée au secteur de la petite enfance.

Il n'y a pas de nouvel opérateur sur les formations sanitaires, on repart avec le même volume. Pour les formations du social, il y a un seul nouvel opérateur pour Educateur de Jeunes Enfants et il n'y a plus d'opérateur sur la médiation familiale.

c) SPRFP – Clarisse DAUTREY

*Cf le PP en PJ*

Le sujet a été travaillé dans le cadre de la commission formation. La Région va proposer au vote des élus régionaux une nouvelle offre de services pour les personnes en recherche d'emploi : le service public régional de la formation permanente, qui sera évoqué au plénier du Crefop le 10 décembre prochain. L'idée est aujourd'hui d'en présenter les grandes lignes. L'objectif est une mise en œuvre en 2026. Aujourd'hui, l'offre de services est structurée autour de 3 grands piliers (acquisition, développement des compétences, construction des parcours de formation et formations qualifiantes). La remise à plat est nécessaire pour prendre en compte les évolutions du contexte (création du réseau pour l'emploi, France Travail), intégrer les expérimentations menées ces dernières années, accompagner mieux des publics dont le profil change (plus éloignés de l'emploi) et tenir compte des besoins en recrutement dans la région (tensions dans de nombreuses filières).

Une démarche concertée a été lancée en avril 2024, lors d'une journée partenariale : il y a eu des ateliers nombreux en mai et dans le cadre du séminaire « engagements et compétences 2050 », les têtes de réseaux et les usagers ont été consultés à l'été et jusqu'en octobre.

d) Fin des marchés point relais conseil – Clarisse DAUTREY

Cette information a été évoquée dans le cadre de la commission formation, elle concerne la VAE. En la matière, le contexte est très mouvementé, avec la structuration non finalisée d'un GIP national France VAE, qui a vocation à travailler notamment sur l'information sur la VAE.

La Région arrivait en phase de fin de marchés des points relais d'info VAE et donc, la décision a été prise de ne pas les renouveler. Un travail sous l'égide de l'Agence Régionale de l'Orientation s'engage pour intégrer au mieux ce sujet de l'information sur la VAE dans le SPRO.

e) Recrutement de l'animateur(trice) Crefop – Céline LE MEHAUTE

Le processus de recrutement a été relancé par le Carif-Oref qui portera le poste d'animation du Crefop en septembre.

15 candidatures ont été enregistrées, 5 sélectionnées pour un premier entretien, 3 finalement reçues. Et un deuxième entretien avec les membres du bureau du Crefop aura lieu le 29 octobre pour auditionner deux candidates.

L'objectif est que la personne arrive dans les meilleurs délais.

## 5 – Calendrier des prochaines instances

Le plénier du Crefop aura lieu le 10 décembre 2024 à 14 heures en visio.

Il est rappelé à nouveau la nécessité d'établir un calendrier à l'année de manière à bloquer les agendas et à rythmer les travaux.

L'objectif, c'est de tenir 3 bureaux (janvier/avril/octobre) et 2 pléniers par an (juin, novembre).

Le 1<sup>er</sup> bureau pourrait se tenir le 30 janvier après-midi en marge du salon de l'orientation, ce qui permettra d'organiser un temps de visite du salon pour les membres du bureau.

Alexandre LEBARBEY estime que le calendrier est crucial et qu'il faut avoir du temps d'appropriation collective dans les réunions pour réfléchir, éviter de schématiser, éviter les réponses faciles intellectuellement, confronter les points de vue et ainsi progresser ensemble. L'ensemble des participants partagent ce point de vue et il est proposé de consacrer un temps de débat et de réflexion dans les réunions dès 2025 (exemple sur le rapport au travail). Le retour des travaux des commissions en bureau pourrait être plus dynamique, moins descendant, sachant qu'en 2025, d'après Pascal DUFOR, on ne s'exonèrera pas d'un débat sur la feuille de route des commissions du Crefop et son évolution à compter de 2026.

## 6 – Questions diverses

Il manque quelques signatures des partenaires sociaux sur le CPRDEFOP avant de le proposer à la signature du président de Région, de la Rectrice et du Préfet. Le document est toutefois en ligne sur le site de la Région.